Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 28
Représentés : 5

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024– 02 - 24

Séance du 20 février 2024
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Conseillers Municipaux : Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur le Maire), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), PEYRARD Christian (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE),

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

AMENAGEMENT DE L'AVENUE GENERAL DE GAULLE DU PONT RAIL SNCF AU CHEMIN DE TACONE

CONVENTION A INTERVENIR

ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les travaux d'aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle répondent à deux préoccupations majeures de la municipalité, à savoir :

- La sécurisation d'une voierie étroite et fréquentée
- Un élargissement nécessaire dans le cadre du projet Pradeaux-Gare et de l'implantation du futur pôle d'échange multimodal de la SNCF

L'Avenue du Général de Gaulle est une voie départementale. C'est pourquoi, le Département du Var participera à cet aménagement.

La présente convention vise à définir les modalités techniques, administratives et financières de réalisation des travaux qui sont réalisés sous la maitrise d'ouvrage et d'œuvre de la Commune. Elle prévoit notamment la participation financière du Conseil départemental à hauteur de 79 905 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2422-5 à L2422-11 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'élargir et de sécuriser l'avenue du Général de Gaulle,

Considérant la convention de maitrise d'ouvrage et d'œuvre déléguée jointe à la présente délibération

Monsieur le Maire demande

D'approuver la présente convention

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Conseil départemental du Var

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la présente convention

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Conseil départemental du Var

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Signé électroniquement par Philippe BARTHELEMY Le 22 février 2024	Signé électroniquement par Yannick GUEGUEN Le 22 février 2024
Philippe BARTHELEMY	Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20240220-DEL20240224-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024